

OS 2.2 / Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits - Projets collectifs ou innovants

Thématique- Stratégie régionale	Thématique	Critère de sélection	Note possible	Note du projet	Justificatif/ Explication
Dimension collective	L'opération concerne plusieurs entreprises ou une zone géographique	Oui : 3 Non : 0	23		
	Qualité du consortium : compétences et disciplines variées et complémentaires ;	Oui : 5 Non : 0			
	Qualité de l'organisation et de la faisabilité du projet : répartition claire des rôles et des tâches ; calendrier détaillé prévoyant des jalons intermédiaires, livrables	Oui : 5 Non : 0			
	Les professionnels sont associés au projet (partenaires ou membres COFIL, COTECH...)	Oui : 5 Non : 0			
	L'opération s'inscrit dans les objectifs du Campus des métiers et des qualifications AVCPA (Approvisionnement Valorisation et Commercialisation des Produits Aquatiques)	Oui : 3 Non : 0			
	L'opération est suivie ou labellisée par un pôle de compétitivité	Oui : 2 Non : 0			
Développer des projets structurants et innovants pour la filière	L'opération favorise l'attractivité du métier y compris par l'amélioration des conditions de travail	Oui : 10 Non : 0	41		
	L'opération vise la production et/ou la commercialisation de nouvelles espèces (ex : méconnues du consommateur ou non valorisées) ou de nouveaux produits	Oui : 5 Non : 0			
	L'opération permet l'utilisation de nouveaux modes de production	Oui : 5 Non : 0			
	L'opération concerne un procédé innovant montrant des perspectives réelles de déploiement sur le marché	Oui : 10 Non : 0			

	L'opération permet la production, de produits certifiés(SOQ), labellisés (Bio, Label Rouge...) ou de marques collectives (Saveur en Nord...).	Oui : 5 Non : 0		
	L'opération permet l'amélioration de la traçabilité des produits	Oui : 6 Non : 0		
Impact positif sur l'environnement	L'opération permet de réduire l'utilisation de gaz à effet de serre, d'eau, de fluides, d'énergie ou réduit l'utilisation d'énergie moteur décarbonné, ou permet une meilleure isolation de bâtiment	Oui : 10 Non : 0	36	
	L'opération permet de réduire la production de déchets	Oui : 8 Non : 0		
	L'opération permet l'utilisation d'emballage plus durable	Oui : 8 Non : 0		
	L'opération valorise les coproduits	Oui : 10 Non : 0		
TOTAUX			100	

Proposition de seuil d'éligibilité : 40 / 100